

### Les contractuels : une richesse pour le Conservatoire du littoral !

Le SNE-FSU considère que, au Conservatoire du littoral comme au sein de tous les établissements publics de l'environnement, les contractuels amènent, aux côtés de leurs collègues fonctionnaires, des plus-values irremplaçables.

La diversité des recrutements est une richesse indispensable au bon accomplissement des missions des établissements publics, en particulier dans le domaine de l'environnement puisque l'Etat ne s'est pas doté d'une vraie filière de recrutement de fonctionnaires dans ce domaine.

Mais cette richesse, comme toute ressource, nécessite d'être préservée. Le SNE-FSU a toujours milité pour que les contractuels bénéficient d'un cadre de gestion enrichissant, qui reconnaisse leurs compétences et leur garantisse des perspectives d'évolution : un quasi-statut de CDI ! Contractuels oui, sous-fonctionnaires non !

Les gouvernements successifs, avec la bienveillance de confédérations syndicales, en ont décidé autrement, en durcissant les conditions d'inscription sur la liste des établissements et emplois dérogatoires qui permet de recruter en CDI des contractuels sous quasi-statut. Le précédent gouvernement sous la houlette de Ségolène Royal, a refusé toute possibilité de titularisation large pour résorber la précarité installée dans nos établissements. A leurs yeux, les contractuels ne

LE 17 OCTOBRE :  
JE VOTE SNE-FSU

méritent pas le même salaire que les fonctionnaires à mission égale. Peu importe les inégalités de traitement ... Bercy veille sur les dépenses !

**Le quasi-statut en est le reflet :** des difficultés persistent un peu partout.

Le SNE-FSU et, à ses côtés les autres syndicats, s'est battu et a souvent convaincu notre ministère. Cependant rien n'y a fait, ministres et administration de l'environnement ont été incapables de convaincre Bercy à leur tour. Les enveloppes budgétaires dédiées à la masse salariale ne sont pas à la hauteur des enjeux de gestion des carrières. Ainsi, la sacro-sainte part variable des primes, attachée à la manière de servir voulue par l'administration, ne concernerait que les B et les A... mais pas les A+ !!! Ce n'est pas acceptable, pas plus que les freins du contrôleur budgétaire à viser les contrats en CDI sur les emplois du décret liste !

Bien que les textes soient parus, tout n'est pas figé. Il est encore possible de corriger les inégalités grossières et de donner au quasi-statut les perspectives d'un déroulement de carrière convenable !



## Les priorités pour le SNE-FSU

Défendre les recrutements en CDI sur les emplois permanents au Conservatoire.

Obtenir des taux de promotion de grade exceptionnel en 2017 et 2018 pour mettre en oeuvre sans délai un pyramidage comparable aux corps de fonctionnaires.

Obtenir dès 2018, une réévaluation du régime indemnitaire par l'augmentation des enveloppes budgétaires dédiées à la masse salariale puis des montants socles des primes au détriment de la part variable, source d'inéquité de traitement entre les agents.

Obtenir des règles de gestion transparente, basées sur des critères objectifs connus de tous, en particulier pour les promotions de grade, de catégorie ainsi que pour l'accès aux échelons exceptionnels ; faire vivre le droit à la mobilité sur le périmètre du quasi-statut donnant la priorité aux facteurs humains.

Un leitmotiv : Lutter contre l'arbitraire et donner le choix d'une vraie carrière aux agents contractuels !



## Le rôle de la CCP du CELRL

Elle est obligatoirement consultée sur les licenciements, les sanctions disciplinaires autres qu'avertissement, blâme et, plus généralement, toute question d'ordre individuel relative à la situation professionnelle des agents contractuels (refus de mobilité interne...).

La CCP locale n'est pas une CCP préparatoire à la CCP ministérielle. La CCP locale du CELRL et la CCP ministérielle interviennent sur des compétences distinctes qui ne se recouvrent pas.

## Les enjeux de cette élection

➔ Vos représentants seront élus jusqu'aux prochaines élections générales prévues en décembre 2018, soit l'équivalent d'une grosse année.

➔ La brièveté du mandat n'enlève rien à son importance. Il s'agit d'une première mandature où les cadres de fonctionnement de cette CCP locale devront être posés... et les bonnes habitudes prises !

## Les engagements du SNE-FSU

**Une équipe compétente et accompagnée** : certains candidats du SNE-FSU ont déjà participé activement aux précédentes CCP et aux négociations sur le quasi-statut. Une formation des élus est d'ores et déjà programmée et les experts du SNE-FSU restent à leur disposition.

**Une équipe qui vous tiendra informés en temps réel des orientations** et décisions prises en commission, tout comme le SNE-FSU l'a fait tout au long des discussions sur le quasi-statut.

**Un travail coordonné avec les élus de la CCP ministérielle** et en réseau avec les élus des CCP locales des autres établissements publics.

## Les candidat(e)s SNE-FSU à la CCP Locale du CELRL

**LONCLE Pascale** - Service de la Commande Publique et des Achats Durables – Rochefort

**KISIELEWSKI Isabelle** - Délégation de Rivages Aquitaine - Bordeaux

**LORUT Estelle** - Délégation de Rivages Manche Mer du Nord - Wimereux

**MOREAU Gaele** - Direction de la Gestion Patrimoniale – Rochefort

**BABINOT Maryse** - Délégation de Rivages Centre Atlantique - Rochefort

**GRANIER Myriam** - Délégation de Rivages Provence Alpes Côte d'Azur

**HOLTOF Julie** - Délégation de Rivages Centre Atlantique - Rochefort

**DESSALES Florence** - Délégation de Rivages Languedoc Roussillon - Montpellier



**Le 17 Octobre 2017 :**  
**JE VOTE SNE-FSU**